

ACTUALITES SOCIALES

MARS 2022

NAO : LES DERNIERES PROPOSITIONS APPLICABLES PAR LA DIRECTION

Prime Macron de 500 € pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois le SMIC ou inférieure à 52.000€ pour un forfait jour.

Pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 55.000 € :

- Augmentation générale = 0,9%
- Augmentation Individuelle = 1,1%
- Primes / gratifications = 0,2%

Pour les salariés dont la rémunération est supérieure à 55.000 € :

- Pas d'augmentation générale
- **Augmentation Individuelle = 2,5%**
- Primes / gratifications = 0,2%

Autres mesures qui ne concernent qu'une minorité des salariés, même si elles seront appréciées de ces personnes :

- Neutralisation de la P3CO dans le SMA COVEA,
- Versement de la prime d'expérience dès la première année de présence (1% du SMA) et la deuxième année (2% du SMA) pour les classes 1 à 4,
- Valorisation du Salaire Minimum Annuel en 2022, pour uniquement les managers de classe 5 et 6 soit :
 - Classe 5 = 36 530 €
 - Classe 6 = 46 510 €.

La CFTC est en désaccord avec certaines propositions !

Nous ne cautionnons pas la baisse du pouvoir d'achat des salariés !

Il y a beaucoup de mesures mises en place mais au final, un grand nombre de salariés n'auront que 0,9% d'augmentation voire 0% pour les salariés percevant plus de 55000 € et cela malgré la communication trompeuse de la direction. La CFTC vous propose avec l'UNSa et la CFE-CGC de signer une pétition pour protester contre les mesures salariales COVEA, cette pétition sera remise à la DRH en main propre.

Lien : www.unepetition.fr/nao-salaires-covea-2022

Partenaire de votre vie professionnelle

B2V PARTENAIRE DE L'ASSURANCE

- Aide Proche Aidant

Une aide Répit de 500 € pour les salariés qui aident un proche de façon régulière sous forme de CESU préfinancés non renouvelables, sans conditions de ressources.

- Aide aux études professionnelles du second degré (CAP, BEP, BT, BAC PRO)

Sous certaines conditions, B2V octroie des aides aux parents dont les enfants sont inscrits dans une filière d'enseignement professionnel du second degré (CAP, BEP, BT ou Bac PRO).

- Aide aux études supérieures (POST-BACCALAURÉAT)

Sous certaines conditions, B2V octroie des aides aux parents dont les enfants sont inscrits dans un établissement d'études supérieures.

- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation ou lors d'un traitement d'affection de longue durée.

Chèque emploi CESU gratuit d'une valeur de 500 € pour financer une aide à domicile.

- Aide aux jeunes salariés de la Convention Collective de l'Assurance

B2V alloue aux jeunes salariés de la CCN Assurance (hors FIDELIA) recrutés en CDI, une aide à l'installation dans la vie active jusqu'à 500 €.

Cette aide est réservée aux salariés de 30 ans ou moins et embauchés au cours des 12 derniers mois en CDI.

Pour toute information, contactez B2V au 01 49 07 31 59.

ACCORD QUALITE DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) a été signé par la CFTC.

Parmi les nouveaux dispositifs :

- Mesures de soutien à la parentalité pour les collaborateurs ayant un **enfant en situation de handicap** (âge relevé à 28 ans), 2 jours de congés supplémentaires (entre le 18^{ème} anniversaire jusqu'à la veille des 28 ans) en cas d'hospitalisation ou de pathologie lourde et durable, 1 jour de rentrée scolaire supplémentaire jusqu'aux 28 ans,
- 1 jour d'autorisation d'absence supplémentaire pour le salarié dont la conjointe a recours à la PMA,
- Expérimentation pour **utilisation du CETR pour la retraite progressive** sur une durée de 5 ans au lieu de 3 ans
- Expérimentation pour **utilisation du CETR** afin de **financer** sur 2 mois **un congé de solidarité**,

- Un **congé pour catastrophe naturelle**, cela dans la limite de 15 salariés sur la durée de l'accord,
- **Retour de la vaccination antigrippale et du don du sang** sur les grands sites,
- **Encourager les mobilités durables** avec un forfait de 500€ par an, indemnisation des trajets (2€ par trajet (aller et retour = deux trajets) en vélo mécanique, à assistance électrique, covoiturage ou les services d'auto partage),
- Mise en place d'un **baromètre interne**, instrument d'expression des collaborateurs et de mesure du climat social, ...

LA RETRAITE

L'équipe CFTC met à votre disposition le support ayant servi à nos réunions d'informations sur la retraite. Comprendre le système actuel, comprendre les évolutions qui seront proposées, préparer sa retraite, vos élus seront à votre service pour répondre aux questions que vous vous posez. Pour les plus jeunes d'entre vous, les outils de la retraite sont aussi les outils pour acquérir sa résidence principale et sécuriser son parcours professionnel. Et si les jeunes étaient aussi les grands gagnants des dispositifs retraite ?



CARTE UP



Le saviez-vous ? Comme le prévoit la législation, les titres-restaurant présents sur votre carte UP Déjeuner sont millésimés.

Le solde 2021 présent sur votre carte est valable jusqu'au 28 février 2022.

A partir du 1er mars 2022, il sera périmé, mais pas de panique !!!

Votre solde 2021 sera reporté automatiquement ! Vous n'avez aucune action à mener, tout est automatique !

Information importante : A partir du 1er mars et durant la phase de report, votre solde 2021 ne sera plus visible sur votre espace bénéficiaire. Il sera de nouveau visible et directement intégré à votre solde 2022 au plus tard la première quinzaine d'avril.

DERNIERE MINUTE : Le doublement du plafond journalier (38 €) de ces titres destinés à la restauration des salariés dans les restaurants et hôtels-restaurants est prolongé jusqu'à "fin juin 2022" alors qu'il devait prendre fin le 28 février !

Ils pourront aussi être utilisés le week-end afin de soutenir les restaurateurs.

Quant aux autres utilisations (grande distribution, commerce de bouches tels que les boulangeries et les boucheries par ex.) le plafond reste à 19 € utilisables hors dimanches et jours fériés.

TRANSPORT EN COMMUN

N'oubliez pas d'effectuer votre déclaration d'abonnement de transport en commun sur Lifebox entre Mars et Avril.



Si un mois vous n'allez pas sur site (congé, télétravail, maladie) vous ne serez pas remboursé.

L'accord QVCT vous permet de vous faire rembourser ponctuellement vos titres de transport en commun dans le cadre de l'enveloppe mobilité durable (rappel 500 €). Une alternative à l'abonnement si vous ne les utilisez pas quotidiennement.

LE LOGO CFTC COVEA

Notre logo change mais pas nos valeurs !

Nous l'avons voulu moderne, en mosaïque, à l'image du Mouvement CFTC, comme le reflet constitué de ces dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui œuvrent au quotidien sur le terrain. Avec leurs myriades de parcours, de métiers, d'appartenance géographique, ils savent se réunir autour des mêmes valeurs, celles de la CFTC.

C'est cette force d'être, d'être un collectif porteur de liens et de sens résolument tourné vers l'avenir, que nous avons voulu incarner dans notre nouveau logo.

Pour le découvrir, cliquer sur l'image ci-contre !



PLACEMENT PRIME DE VACANCES



Il vous est possible de placer votre prime de vacances sur votre CET ou CETR avant fin mars.

Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr



cftc-covea-france.fr

Partenaire de votre vie professionnelle